

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021/52

SUPPRESSION DU POSTE DE CONSEILLER DELEGUE

Date de la convocation :
10 décembre 2021

Le **Judi 16 décembre 2021** à **18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**.

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Cette séance de travail est organisée en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Elle se déroule en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre aux impératifs de distanciation.

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M MERY, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE M. MORETTI, M. PERALDI, Mme ROMANI

Nombre de membres
présents : **16**

ETAIENT REPRESENTES :

M. MEZZACQUI (donne procuration à M. FERRANDI)

Nombre de votants : **17**

Quorum : **08**

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme VALENTI

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Par délibération n° 2020/12 en date du 26 mai 2020, le Conseil Municipal procédait à la création du poste de conseiller municipal délégué et élisait, à l'unanimité, M. Marc MERY afin d'occuper cette fonction.

Par délibération n° 2030/17 en date du 22 juin 2020, il fixait à 16.97% de l'indice brut 1027 l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué, en précisant que cette dernière est comprise dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice.

Considérant le décès de Monsieur François-Marie Dominici et au vu de la délibération n° 2021/51 en date du 16 décembre 2021, actant l'élection d'un nouvel adjoint –Monsieur Marc Mery - il est proposé au Conseil Municipal ;

- de supprimer le poste de conseiller municipal délégué,
- de dire que le tableau annexe prévu au dernier alinéa de l'article L.2123-20-1 du C.G.C.T. récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

Sur exposé de Monsieur le Maire

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/12 en date du 26 mai 2020, portant création du poste de conseiller municipal délégué et élisant, à l'unanimité, M. Marc MERY afin d'occuper cette fonction,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021/51 en date du 16 décembre 2021, actant l'élection de Monsieur Marc Mery, en qualité de 6ème adjoint,

Après, réunion du Bureau des Adjointes, le 7 décembre 2021,

SUPPRIME le poste de conseiller municipal délégué,

DIT que le tableau annexe prévu au dernier alinéa de l'article L.2123-20-1 du C.G.C.T. récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20211216-2021_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

Affichage : 20/12/2021